DEC142720DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire BEAUVINEAU, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé (UTCBS)



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert 94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40 F. 01 45 15 01 66

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142429DR01 du 16 juillet 2014 portant nomination de Mme Claire BEAUVINEAU aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE:

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Claire BEAUVINEAU, dans l'unité du CNRS UMR8258 à compter du 31 octobre 2014 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à lvry sur Seine le

2 5 NOV 2014

Le directeur de l'UMR8258 Daniel SCHERMAN

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"